

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 22 MARS 2013**

Délibération
n° 2013.03. 46.B

Création d'un pôle
d'arts plastiques - Lot
n° 9 "sols souples" :
avenant n° 1

LE VINGT DEUX MARS DEUX MILLE TREIZE à 16h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **14 mars 2013**

Secrétaire de séance : Jean-Claude BEAUCHAUD

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, Michel BRONCY, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Jacques PERSYN

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

François NEBOUT, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 22 MARS 2013

**DELIBERATION
N° 2013.03. 46.B**

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / EQUIPEMENTS
CULTURELS

Rapporteur : **Monsieur BRONCY**

CREATION D'UN POLE D'ARTS PLASTIQUES - LOT N° 9 "SOLS SOUPLES" : AVENANT N° 1

Par délibération n° 95 B du 5 juillet 2011, le bureau communautaire a attribué le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une école d'arts plastiques au groupement GREENWICH 0013 (mandataire) /SCP FAUVEL – FOUCHE/ CABINET MORELET/ SECBA/TDL/ ADDENDA.

Dans le cadre de la consultation pour les marchés de travaux, la commission pour les marchés adaptés du 4 juillet 2012, mise en place dans le cadre du groupement de commandes entre la ville d'Angoulême et le GrandAngoulême, a donné un avis favorable à l'attribution du lot n° 9 « sols souples » à la société NICOLEAU 17 rue de la Ferme 16400 PUYMOYEN pour un montant de 6 225,10 € HT.

Lors de la dépose du carrelage dans la zone du futur atelier multimédia, la chape béton s'est désagrégée, contraignant l'entreprise de déconstruction à l'enlever. Cette prestation a fait l'objet d'un avenant au lot déconstruction.

Il est donc nécessaire de réaliser une nouvelle chape afin de permettre la pose des sols souples sur un support correct. Cette prestation supplémentaire s'élève à 125 m² x 20,80 € = 2 600 € HT.

Le montant de l'avenant en plus value est de 2 600,00 € HT.

Le montant du marché passe de 6 225,10 € HT à 8 825,10 € HT soit une augmentation de 41,77 % par rapport au montant initial du marché.

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 5 mars 2013

Sous réserve de la commission MAPA du 21 mars 2013,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'avenant n° 1 au lot n° 9 « sols souples » attribué à la société NICOLEAU 17 rue de la Ferme 16400 PUYMOYEN d'un montant de 2 600,00 € HT.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

.../...

D'IMPUTER la dépense au budget principal – chapitre 2313 – fonction 312 – opération ORU – AP6.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 27 mars 2013	<u>Affiché le :</u> 27 mars 2013